



**COLLÈGE SAINT-ÉTIENNE**  
secondaire

Av. des Prisonniers de Guerre 36  
1490 Court-Saint-Étienne  
Tél. 010 61 27 56  
accueil.cse@cste.be  
Matricule: 2.412.0656.012

Court-Saint-Etienne, le 23 mai 2019

## **Concerne : les élèves de 1<sup>ère</sup>**

Chers Parents,

L'année scolaire entrant dans sa dernière ligne droite, vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'organisation de la session d'examens de juin.

### **1. Examens du vendredi 14 au jeudi 20 juin inclus**

Le calendrier et l'horaire des examens ont été transmis au journal de classe par les titulaires de classe. Ces informations sont également disponibles sur la page d'accueil de notre site Internet.

### **2. Horaire particulier de ces journées**

Durant la session, les périodes d'examen durent 100 minutes et ont lieu selon l'horaire suivant :

- P1 : de 8h45 à 10h15
- P2 : de 10h30 à 12h

A noter que les élèves sont attendus dans leur local d'examens dès 8h40 précises, heure à laquelle les portes de la classe seront fermées, afin de pouvoir débiter les épreuves dès 8h45, dans de bonnes conditions pour tous. Nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant respecte cet horaire.

### **3. Etude dirigée**

Pour les élèves du premier degré, une étude dirigée gratuite (les professeurs seront présents pour soutenir les élèves dans leur travail et répondre à leurs questions) sera mise en place selon l'horaire suivant :

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Lundi 17 juin    | P2 (10h30 à 12h)   |
| Mardi 18 juin    | P3 (12h45 à 14h15) |
| Mercredi 19 juin | P2 (10h30 à 12h)   |

Merci de remplir le talon si vous souhaitez y inscrire votre enfant. Un cachet sera apposé dans le journal de classe des élèves fréquentant l'étude.

### **4. Session aménagée « dys »**

Dans le courant de l'année, vous avez eu la possibilité d'introduire une demande pour que votre enfant ait la possibilité de passer les examens en bénéficiant de l'aménagement mis en place pour les élèves souffrant d'un trouble de l'apprentissage (local à part, temps plus long et éventuels aménagements dans la mise en page du questionnaire), sur base d'une attestation médicale. Dans ce cas, votre enfant est attendu dès 8h20 pour débiter son premier examen.

Attention : pour éviter des confusions et des problèmes d'organisation, un élève bénéficie de cette session aménagée pour les épreuves de toutes les disciplines.

## 5. Conseils de classe

Les élèves sont en congé dès la fin de leur session d'examens du vendredi 21 au mardi 25 juin. En effet, professeurs et éducateurs se réunissent en Conseils de classe pour examiner les résultats et décider de la certification de l'année scolaire de votre enfant. Le Collège demeure bien entendu ouvert aux élèves dont les parents souhaitent qu'ils y soient accueillis, mais il n'y a pas d'activités organisées, excepté les stages « Délibère-toi ! ».

## 6. « Délibère-toi »

Cette année encore, nous participons au projet « Délibère-toi ! » en accueillant au Collège différents stages pendant les jours de délibération. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons au courrier que vous avez déjà reçu à ce sujet et/ou au site internet [www.deliberetoi.be](http://www.deliberetoi.be) . Pour rappel, une inscription préalable est obligatoire.

## 7. Remise des bulletins – travaux de vacances et tests

Les parents et les élèves sont invités à rencontrer les titulaires de classe et éventuellement les professeurs non-titulaires, le **MERCREDI 26 juin entre 14h00 et 19h00**. Nous vous saurions gré de compléter le talon joint afin d'organiser ces rencontres au mieux.

Il est possible que votre enfant doive réaliser un travail de vacances et présenter un test de remise à niveau le 2 septembre : dans ce cas et en fonction des nécessités, les professeurs concernés auront la possibilité de fixer un rendez-vous à votre enfant le 27 juin.

La disponibilité des élèves les 26 et 27 juin est donc primordiale.

## 8. Reprise des journaux de classe et des archives

Pour le jeudi 13 juin au plus tard: reprise des journaux de classe de toutes les classes, selon les consignes du titulaire. **Ce document doit être soigneusement complété avant dépôt**. Si le journal de classe n'est pas complet, votre enfant sera sanctionné d'un jour obligatoire de remise en ordre à prester à l'école pour le compléter, sous la supervision d'un éducateur le jeudi 20 juin, dès la fin de leur dernier examen.

Les élèves sont tenus de garder soigneusement leurs cours chez eux jusqu'à la fin des études secondaires et de les tenir à disposition des éventuelles inspections.

## 9. Sécurité et mobilité

Nous sommes fréquemment interpellés par nos élèves concernant la sécurité sur le parking du Collège, principalement en raison des véhicules stationnés sur la bande réservée aux piétons et cyclistes. Nous vous demandons dès lors d'être particulièrement attentifs à respecter ces espaces « protégés ».

Nous reviennent également des retours inquiétants selon lesquels certains de nos élèves devant prendre le train traversent les voies ferrées alors que les barrières sont baissées : nous vous demandons d'insister auprès de vos enfants pour qu'ils respectent ces conditions minimales de sécurité.

Le 12 juin, nous encourageons tous nos élèves à participer à l'opération « **A vélo à l'école** » (Action organisée par le GRACQ - Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens. Vous recevrez prochainement un e-mail spécifique à ce sujet.

## 10. « Respecte mon pote » - Stop au harcèlement scolaire

Afin de rendre plus visible notre combat contre le harcèlement, des bracelets seront proposés prochainement à la vente au sein de l'école. Vous recevrez prochainement un mail spécifique à ce sujet.

Nous vous remercions de votre bonne attention et vous prions de croire, Chers parents, en notre entier dévouement.

Yorick Czarnocki  
Directeur adjoint

Cécile André  
Directrice

✂-----

### Remise des bulletins : TALON à remettre au titulaire de classe au plus tard le lundi 3 juin

Madame et/ou Monsieur .....,

parent(s)/tuteur(s) de l'élève : (nom-prénom-classe) ....., demande(nt) un rendez-vous avec le titulaire de classe le mercredi 26 juin 2019 selon l'horaire préférentiel (choisir une période) :

- |                       |                      |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| <input type="radio"/> | entre 14h00 et 15h00 | <input type="radio"/> | entre 17h00 et 18h00 |
| <input type="radio"/> | entre 15h00 et 16h00 | <input type="radio"/> | entre 18h00 et 19h00 |
| <input type="radio"/> | entre 16h00 et 17h00 |                       |                      |

En cas d'impossibilité pour venir au Collège reprendre le bulletin de votre enfant le 26 juin, il est impératif de prendre directement contact avec la Direction.

Date :

Signature :

✂-----

### Inscription à l'étude dirigée : TALON à remettre à l'éducateur au plus tard le lundi 3 juin

Madame et/ou Monsieur .....,

parent(s)/tuteur(s) de l'élève : (nom-prénom-classe) ....., inscrit(vent) l'élève à l'étude dirigée du :

- |                       |                  |                    |
|-----------------------|------------------|--------------------|
| <input type="radio"/> | Lundi 17 juin    | P2 (10h30 à 12h)   |
| <input type="radio"/> | Mardi 18 juin    | P3 (12h45 à 14h15) |
| <input type="radio"/> | Mercredi 19 juin | P2 (10h30 à 12h)   |

Date :

Signature :